AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C0971
FR0012789949-FS0284

16 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2020, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 4 930 369 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,01% du capital et 3,00% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions, représentant 164 457 453 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.